

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

N°: 700-12-_____

partie demanderesse

c.

partie défenderesse

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR JUGEMENT PAR DÉFAUT
(art. 175, 181 et 182 C.p.c.)

AUDITION DES DIVORCES PAR DÉFAUT

La partie _____ demande au greffier d'inscrire la présente affaire pour jugement suite au défaut de la partie _____ de transmettre sa réponse à l'assignation ou de respecter le protocole de l'instance.

Il sera procédé par défaut à l'instruction de l'affaire : le _____,

à **9 h 00**, à la salle **B-1.05** au palais de justice de Saint-Jérôme situé au 25, de Martigny Ouest, Saint-Jérôme, province de Québec, J7Y 4Z1.

Nature de la cause : Divorce par défaut

Durée : _____

À _____, le _____

Signature de la partie ou de son avocat

Nom en caractère d'imprimerie